

ARRETE MUNICIPAL

FERMETURE ROUTE DU GERBA Prorogation

VU le Code de la Route 1^{ère} et 2^{ème} parties, et notamment son article R 225 définissant les pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils Généraux et des Maires,

VU l'article L 131-3 du Code de la Voirie Routière,

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié,

VU la programmation des travaux d'enfouissement des réseaux sec sur la commune de SEYTROUX

VU l'arrêté 2025/007 du 31 janvier 2025 relatif à la fermeture de la route du Gerba

Considérant que les travaux d'enfouissement des réseaux sec (électricité, téléphone, fibre, éclairage public et l'électricité moyenne tension en collaboration avec ENEDIS) réalisés par l'entreprise GIROD, et l'étroitesse de la route du Gerba, il y a lieu de prévoir la fermeture de la route du Gerba.

A R R Ê T E

Article 1 -

La route communale du Gerba sera fermée de 8h00 à 18h00 du lundi matin au vendredi soir ; du samedi 1^{er} mars 2025 au lundi 24 mars 2025.

Pour des livraisons avec des camions, prendre contact avec l'entreprise GIROD.

Article 2 - La signalisation nécessaire sera assurée par l'entreprise GIROD, chargée des travaux.

Fait à Seytroux, le 24 Février 2025

Le Maire,

MORAND Jean-Claude

